

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LACAPELLE BIRON

Présents : Mesdames DELCOUSTAL Agnès, DESPONT Annie, HOOGENBERG Jacoba, LAFON Nadine, MARTIAL Marie, Messieurs BALSE Ludovic, COURATIN Gérard, DEBIARD Michel, LAFON Joël, MALBY Patrice

Excusée : DEN HEIJER Johanna

Secrétaire de séance : DEBIARD Michel

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04 JANVIER 2022

Les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 04 janvier 2022.

BIBLIOTHÈQUE

Nathalie LAFON, responsable bénévole de la bibliothèque municipale, donne un compte-rendu d'activités de la structure. Un important travail de remise en ordre du stock a été réalisé en partenariat avec la Bibliothèque Départementale. Celle-ci accepte un dépôt de 500 livres par an, à prendre en plusieurs fois. Un partenariat a été renoué avec la médiathèque de Monflanquin à laquelle la bibliothèque municipale peut demander des prêts si des lecteurs le souhaitent.

Elle indique par ailleurs qu'un « désherbage » a été réalisé en partenariat avec la Bibliothèque Départementale. Les élus sont appelés à délibérer pour décider de la destination des livres sortis de l'inventaire.

Après que Madame la Maire ait félicité l'équipe de bénévoles, la délibération ci-jointe précisant que les livres sortis d'inventaire peuvent être vendus au prix de 0,50 € l'unité, ou offerts à des associations en assurant un recyclage, ou, en dernier recours, jetés en vue d'un recyclage du papier, a été votée.

Délib. 202205

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE DE TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE (TE47)

Suite à une erreur sur la durée sur la délibération n° 202201 le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la Commune à l'accompagnement à la transition énergétique proposé par TE 47 à partir du 01/01/2022 pour une durée de deux ans reconductible deux fois ;

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de ladite convention.

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	10	10	0	0

PERSONNEL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle d'une part les départs à la fin du mois de juillet d'Alice BISMES et de Véronique COURATIN et d'autre part la nécessité d'augmenter le nombre d'heures pour le service espace vert et ménage. Elle propose la création de 2 postes :

- 1 poste de 20 heures pour le service espaces verts et le ménage
- 1 poste de 20 h annualisé pour le restaurant scolaire (gestion, confection des repas, entretien du réfectoire et de la cuisine)

Elle précise que le (les) embauche(s) concernant la garderie (matin, midi et soir), le ménage de l'école et l'accompagnement dans les transports scolaires sera(ont) assurée(s) par le SCOVAL. Une même personne pourra éventuellement être employée par la mairie pour une part de son service et par le SCOVAL pour une autre part. Après discussion, les élus décident de faire deux contrats à durée déterminée :

- 1 poste CDD de 6 mois de 20 h/hebdo à compter du 1^{er} avril pour le service espaces verts et le ménage
- 1 poste CDD de 6 mois de 20 h/hebdo annualisé à compter du 15 août pour le restaurant scolaire.

LA POSTE

Une délégation d'élus a reçu la visite de monsieur LEFÈVRE, chef de projet de région de la Poste. Ce dernier constate que le nombre journalier de clients est de 15 et qu'il a baissé de 50% depuis 2017 à la mise en place d'un guichetier – facteur. Il annonce que La Poste envisage de proposer soit la création d'une agence postale (avec soutien financier de La

Poste), soit un point Relai postal chez un commerçant. Les élus souhaitent que le responsable revienne en séance plénière pour préciser les propositions.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Marie MARTIAL présente aux élus le Plan Communale de Sauvegarde joint à ce compte-rendu.

TRAVAUX

- Les travaux de sécurisation des entrées et d'embellissement du Boulevard du Midi devraient commencer à compter du 15 février. L'entreprise mettra en place en amont les éléments nécessaires à la sécurité avec le service départemental des routes.
- Les travaux de la salle de réunion de la salle polyvalente seront réalisés en mars.
- La peinture de la cuisine de la salle polyvalente est à planifier fin février – début mars.
- Le chauffe-eau à gaz du stade étant en panne, un devis de réparation sera demandé.
- Joël LAFON contactera l'entreprise BTP pour la fin des travaux dans la salle de rangement.

Bief du moulin : une nouvelle réunion s'est tenue avec Damien Crabanat, technicien rivière au SMAVLOT. Il redit que le griffage du fossé au pied du moulin pourra être réalisé prochainement par le SMAVLOT et que le griffage de l'ensemble du cours d'eau du moulin vers l'aval, avec plantation d'arbres, sera proposé au prochain comité syndical. Concernant la proposition de bâtir un barrage de régulation au niveau du barrage de répartition dont les travaux viennent d'être terminés, il indique que rien ne vient s'opposer à la réalisation, sous réserve d'acceptation par la DTE. Un devis, demandé par la mairie, s'élève à 1 850 €. Un autre devis concernant un rétrécissement du cours d'eau au niveau du barrage s'élève à 2215 €. Suite à la discussion, les élus renoncent à la construction de l'ouvrage par 9 voix contre 2 pour.

HABITAT

Une responsable du bailleur social Habitalys viendra rencontrer les élus le jeudi 10 février à 9h30. Les élus évoqueront avec elle la possibilité de créer des logements dans la maison de La Poste.

Par ailleurs, Thierry LELLA propose de vendre à la mairie 3 lots constructibles d'une surface totale de 3 700 m² qui pourrait permettre la construction de 3 maisons. Cette possibilité sera également discutée avec Habytalis ;

CHEMIN RURAL

Une délégation d'élus a rencontré Jacques BARAS, en présence de responsables du service départemental des routes, le 27 janvier. Monsieur BARAS souhaiterait faire un échange pour déplacer un chemin rural traversant certaines de ses parcelles sur une bande d'un terrain lui appartenant le long de la route départementale 426. Les élus ont précisé à Jacques BARAS que la commune n'est pas demandeuse, que la commune concernée serait celle de Blanquefort-sur-Briolance et que, dans le cas d'une acceptation, les frais de bornage, notariaux et d'aménagement du chemin seraient à sa charge.

MONUMENT À LA DÉPORTATION

Une équipe bénévole nettoiera le monument le samedi 05 mars.

MARCHÉ

Le marché doit reprendre le 27 mars 2022. Madame la Maire demande que l'équipe chargée des marchés se réunisse pour préparer cette réouverture.

DÉCHETS VERTS

L'employé communal ne peut plus déposer les déchets verts sur le terrain qui a été nettoyé entre les routes de Fumel et La-Sauvetat-de-Blanquefort. La commune possède un terrain en friche qui pourrait être utilisé le long de Peyrounoux. Un devis sera demandé pour un débroussaillage.